

Conseil-exécutif du canton de Berne
Postgasse 68
3008 BERNE 8

La Neuveville, le 27 octobre 2011

Antenne interjurassienne de l'égalité

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Selon les informations à notre disposition, le Conseil-exécutif a décidé de surseoir à la prolongation de la convention avec le canton du Jura relative à l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Le Conseil du Jura bernois (CJB) rappelle qu'il a émis, dans sa séance du 31 août 2011, un préavis positif sur cette question.

Nous sommes d'autant plus étonnés que nous avons été priés de traiter cette affaire rapidement, malgré un agenda peu favorable pour nous, afin de permettre au Conseil-exécutif d'assurer la continuité entre la convention qui se terminait à fin septembre, et celle qui devait lui succéder à partir du 1^{er} octobre. Nous nous demandons en outre pour quelle raison la Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ) n'a pas jugé bon de recommander au Conseil-exécutif de nous tenir informés officiellement de cette situation.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Manfred BÜHLER

Fabian GREUB